

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 65

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

ARTICLE 66

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« victime »

le mot :

« personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.